



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 26 mai 2020*

**N°2020/08 : ELECTION DU MAIRE**

***L'an deux mille vingt le 26 mai à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 mai 2020***

**Etaient présents : 28**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Laure SEVAT, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Annick PANE, Gérard MORAUX, Denise GONON, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Azdine RAMDAN, Cécile LAROYE, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Stide MARQUEZ, Francine BERTHAUX, Camille FASSI, Birgit SCHRUFER, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA

**Pouvoirs : 0**

**Absents excusés : 1**

Monsieur Eric KRAEMER

Sous la présidence de Monsieur Gérard Moraux, le plus âgé des membres du Conseil. Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**CONSIDERANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 28

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20200526-2020-021DEL-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2020  
Date de réception préfecture : 31/05/2020

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

a obtenu :

-Monsieur Jean-Michel MORER 24 – vingt-quatre voix

Monsieur Jean-Michel MORER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

